

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du commerce extérieur
Ministère de l'économie et des finances

Arrêté du **25 SEP. 2012**

portant désignation des représentants de l'administration
au sein des commissions administratives paritaires nationales de la direction générale des douanes et
droits indirects

La ministre du commerce extérieur
Le ministre de l'économie et des finances
Le ministre délégué chargé du budget

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2011 portant désignation des représentants de l'administration au sein des commissions administratives paritaires nationales de la direction générale des douanes et droits indirects

Sur proposition du directeur général des douanes et droits indirects ;

Article 1^{er}

En application des dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 6 décembre 2011, siégeront en qualité de représentants de l'administration au sein de la commission administrative paritaire n°4 qui se réunira le 27 septembre 2012 :

Jean-Noël BLANC, sous-directeur, chef de la sous-direction A.

Pascal RIGAUD, administrateur civil, chef du bureau A1.

Valérie MAGGIONI, inspectrice principale des douanes, adjointe au chef du bureau A1.

Stéphanie MARIN, inspectrice principale des douanes, adjointe au chef du bureau A1.

Article 2

Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 25 SEP. 2012

Pour le ministre de l'économie et des finances
Pour la ministre du commerce extérieur
Pour le ministre délégué chargé du budget

et par délégation,
L'administrateur civil, chef du bureau A1,



Pascal RIGAUD